

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.
Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il a été
Ordonné que les règles 24^a et 23^e soient suspendues relativement au dit rapport.
Le dit rapport a alors été adopté.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, a présenté son deuxième rapport.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,
MARDI, 16 avril 1918.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Relativement à la pétition de Thomas Bailey Wainwright, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, assistant gérant, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Eva Bernice Tucker, de la dite cité, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.
Le tout respectueusement soumis.

W. B. ROSS,
Président.

Ordonné, sur division, que le dit rapport soit placé sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable M. Ross (Middleton), du Comité permanent des divorces, a présenté son troisième rapport.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 371,
MARDI, 16 avril 1918.

Le Comité permanent des divorces a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Relativement à la pétition de Frederick Ernest Zang, des environs de Vulcan, dans la province de l'Alberta, cultivateur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de